

COUVERTURE DES ENTREPRISES DISPONIBLE POUR LES MEMBRES DE L'ACTS

Assurance responsabilité professionnelle des personnes morales

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle des personnes morales protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances. Cette protection est recommandée si vous avez des employés et/ou des entrepreneurs qui travaillent pour ou pour le compte de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

Veillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale. Chaque professionnel fournissant un service professionnel doit fournir la confirmation qu'il possède sa propre assurance responsabilité professionnelle.

Les biens, la criminalité, et les pertes d'exploitation (Inclus si le Régime II est sélectionné)

Le forfait comprend la responsabilité civile générale, l'assurance pour les biens, la perte d'exploitation et la contre de crime pour garantir une couverture complète de votre entreprise.

Faits saillants de la couverture :

Les biens/contenus	50 000 \$
Les pertes d'exploitation	\$1,000,000
La criminalité	10 000 \$



Les biens/contenus comprend les éléments habituels d'un bureau, notamment les bureaux, les chaises, les classeurs, et les ordinateurs, ainsi que les stocks et les améliorations.



La perte d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).



La criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à l'entreprise.

Comment signaler une réclamation

En cas de réclamation ou de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de l'une des présentes polices d'assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées. Lors de la déclaration, veuillez fournir:

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour déclarer un sinistre, veuillez-vous référer aux détails de déclaration figurant sur votre certificat d'assurance applicable ou contacter BMS au 1-844-583-7747.

Comment présenter une demande

Veillez visiter www.casw.bmsgroup.com ou contacter BMS pour demander une couverture.

BMS Canada services de risques Ltée (BMS)

Sans frais : 1-855-318-6136

Courriel : casw.insurance@bmsgroup.com

Web : www.casw.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services Ltd. (BMS).

Couverture optionnelle pour les entreprises

L'assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture de 1 000 000 \$ pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

L'assurance responsabilité des pratiques d'emploi

Employez-vous du personnel administratif et/ou professionnel? Votre entreprise fait-elle appel à des travailleurs autonomes, des bénévoles ou des étudiants? La couverture de la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris le licenciement abusif, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

L'assurance frais juridiques — Personnel

Couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

L'assurance frais juridiques — Entreprise

Couvre les frais juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : protection supplémentaire des employés, défense juridique en matière automobile, défense en cas de litiges contractuels et recouvrement de dettes, procédures d'appel liées aux licences obligatoires, poursuites fiscales, poursuite en cas de dommages matériels et corporels.